



Lettre ouverte au Maire de Créteil

Le 2 mai 2019, le Ministre de l'Éducation Nationale a rendu publique la liste des 80 quartiers éligibles au label « cité éducative ». La mise en place de ces cités éducatives nécessite que les Maires des communes concernées donnent leur accord. Une convention est alors signée entre le Maire et l'État.

C'est ainsi que depuis septembre 2019 à Créteil, les 5 écoles et 2 collèges du Mont-Mesly et de La Habette sont réunis au sein d'une cité éducative.

C'est dans ce contexte, que nous enseignants des écoles maternelles et élémentaires de la cité éducative de Créteil, réunis le jeudi 27 février 2020, avec le Snudi-FO, le Suipp-FSU, la CGT'éduc'action et Sud éducation, nous adressons à Monsieur le Maire de Créteil.

Monsieur le Maire de Créteil,

Nous tenons à vous rappeler que nous avons choisi d'être des enseignants, fonctionnaires de l'État et que nous voulons le rester. Or, dans le cadre de la mise en place de la cité éducative, c'est notre statut et notre liberté pédagogique qui sont gravement menacés.

Pour exemple, il est mentionné dans le document ministériel sur les cités éducatives que, dans le cadre du plan mercredi, il est envisagé une **« étroite relation entre le scolaire et le péri-scolaire avec une formation commune des acteurs de terrain »**. Il est souligné également que **« le label cité éducative et les moyens supplémentaires affectés par l'État ne seront accordés qu'aux territoires éligibles où les acteurs du territoire proposeront une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de fil »**.

Si nous comprenons bien le cadre qui nous est imposé, c'est vous Monsieur le Maire à qui il reviendrait de piloter tout ce qui relèverait d'expérimentations et d'initiatives « ambitieuses » (subventions de l'état obligent) qui seraient proposées pour les élèves de la cité éducative.

Nous avons subi pendant des années la réforme des rythmes scolaires qui générait confusion entre l'école, le centre de loisirs, les associations culturelles ou sportives qui opposait les personnels les uns aux autres en imposant la mutualisation des locaux scolaires. Ce seraient tous les méfaits de la réforme des rythmes scolaires, rejetée massivement par les enseignants et les parents qui seraient ainsi amplifiés et érigés en système de fonctionnement avec la cité éducative.

Nous sommes enseignants, fonctionnaires d'état, nous ne voulons pas devenir des « moyens mutualisés » dont l'utilisation serait déterminée par une convention que vous avez signée avec l'État permettant de nous sortir du cadre légal de l'Éducation Nationale. Nous ne voulions pas des EPSF et de la loi Blanquer, nous ne voulons pas plus aujourd'hui être placés sous l'autorité d'un principal de collège « tête de réseau ».

Nous relevons exclusivement du Ministère de l'Éducation Nationale et nous refusons de perdre nos droits liés à notre statut, notamment notre liberté pédagogique. Nous ne voulons pas que nos écoles

servent de « laboratoires » à des courants de pensées pédagogiques ou autres, remettant en cause le caractère laïque de l'école publique. Nous ne voulons pas d'un cadre dérogatoire aux programmes nationaux d'enseignement, aux diplômes nationaux d'enseignement déjà fortement menacés avec la loi Blanquer et la réforme du Baccalauréat.

Nous ne voulons pas d'une « école des territoires » où les écoles, les collèges et les lycées seraient soumis au projet éducatif territorial propre à chaque collectivité.

Par ailleurs, votre projet de créer trois sites organisés par cycles et la mutualisation des moyens, aboutirait à faire disparaître des écoles et des postes de direction. Il est fort à parier, alors que notre ville subit depuis des années des fermetures de classes, de postes et de moyens d'enseignement (postes de remplaçants, suppression de postes en RASED, manque de médecins et d'infirmières scolaires et de psyEN, manque de personnels Vie Scolaire dans les collèges), que la mise en place de la cité éducative accélère le processus de suppression de postes et de classes lors des prochaines opérations de cartes scolaires.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'abandonner la mise en œuvre de la cité éducative du Mont Mesly et de ne pas VOUS engager, et NOUS engager dans ce processus.

Depuis votre signature sur la convention de mise en place de la Cité éducative, nous sommes confrontés à la tentative d'intrusion de « l'association AGIR pour l'École » dans les écoles maternelles du Mont Mesly qui suscite notre colère et notre rejet. Nous venons d'ailleurs de nous mobiliser avec succès contre la tentative de nous imposer un protocole et une tutelle pédagogique de cette association sur toutes les classes de grande section de maternelle, au mépris de notre liberté pédagogique, inscrite dans notre statut. **Cela nous renforce dans notre détermination à vous demander de retirer votre signature de cette convention.**

En tout état de cause, nous refuserons toute tentative de mise sous tutelle et de remise en cause de nos droits statutaires de fonctionnaires d'Etat et nous demandons le maintien de chacune de nos écoles et de leur organisation actuelle avec une direction par école maternelle et par école élémentaire.

« Nous vous demandons d'abandonner la mise en œuvre de la cité éducative du Mont Mesly et de ne pas VOUS engager, et NOUS engager dans ce processus. »

Je m'associe à cette lettre ouverte

Nom prénom	école	signature